

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU N° 2015-06</b> <b>Réunion du 5 mai 2015 à 20h30</b></p>
--

L'an deux mil quinze, le 5 mai à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 29 avril 2015, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GAUDIN, Maire.

**PRESENTS** : Jean-Luc GAUDIN, Armel TREGOUET, Muriel BLOUIN, Michel DEMOLDER, Stéphane MENARD, Frédéric TREGUIER, Yannick CAIRON, Adolphe AZUAGA, Marie-Hélène OGER, Dominique HUET, Dominique CANNESSON, Calixte TIENDREBOGO, Pascal COULON, Karina GUERRIER, Dominique BARON, Audrey MARCHIX, Bérengère TURMEL, Amélie BERNARD, Mélanie JOUET.

**PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE** : Cécile GIBBES a donné procuration à Mélanie JOUET, Valérie FORNARI a donné procuration à Muriel BLOUIN, Agnès GUILLET a donné procuration à Dominique CANESSON, Karine RICHARD a donné procuration à Marie-Hélène OGER, Catherine SEIGNEUR a donné procuration à Jean-Luc GAUDIN.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Cécile GIBBES, Valérie FONARI, Agnès GUILLET, Karine RICHARD, Catherine SEIGNEUR, Antoine CRENN.

**ABSENTS** : David LOUBARESE, Valérie DERISBOURG.

**SECRETAIRE** : Pascal COULON

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Bâtiments communaux – Projet d'extension des vestiaires de stade de football – Mission d'études et de maîtrise d'œuvre – Désignation du maître d'œuvre
- 2- Bâtiments communaux – Projet d'extension et de restructuration du restaurant scolaire – Maîtrise d'œuvre – APD – Avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre
- 3- Finances – projet d'extension et de réhabilitation du restaurant scolaire – demande de subvention au titre de la réserve parlementaire
- 4- Ressources humaines – Pôle technique – Création d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe
- 5- Urbanisme – DPU- DIA
- 6- Délégations des attributions du conseil municipal au maire (art. L.2122.22 du C.G.C.T.)
- 7- Divers

**Election d'un secrétaire de séance.**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2015**

**Rapporteur : M. Jean-Luc GAUDIN, Maire.**

Le secrétaire de séance est désigné au début de chaque séance du conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT). La désignation du secrétaire de séance doit figurer sur tout extrait du registre des délibérations. Il est fait procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Ensuite, le compte rendu de la réunion du 7 avril 2015, dont un exemplaire a été adressé à chaque conseiller municipal, est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le compte rendu n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

## **N°2015-59 Bâtiments communaux – Projet d’extension des vestiaires du stade de football – Mission d’études et de maîtrise d’œuvre – Désignation du maître d’œuvre**

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

Une consultation a été lancée auprès de 5 architectes en vue d’une mission d’études et de maîtrise d’œuvre dans le cadre du projet d’extension des vestiaires du stade de football de Pont-Péan.

### **Rappel du projet**

Les locaux actuels des vestiaires du stade de football sont devenus trop exigus et il convient de prévoir une extension afin de répondre aux besoins des utilisateurs.

Dans le contexte actuel, la commune de Pont-Péan souhaite lancer les études nécessaires pour l’extension des vestiaires du stade de football. Le projet devra répondre aux objectifs suivants :

- Création d’un local buanderie permettant le lavage et séchage des vêtements
- Création d’un local technique permettant aux services techniques d’entreposer le matériel technique (traceuse des terrains de sport, équipements de maintenance de l’arrosage automatique,...)
- Création d’un local rangement pour les équipements du club (filets, ballons,...)
- Réaffectation de l’infirmerie
- Création d’un muret (gradin) devant le bâtiment

La surface à créer est estimée à environ 50 m<sup>2</sup> en prolongement Nord Ouest du bâtiment.

### **Contenu de la mission**

Il sera confié au maître d’œuvre une mission comprenant :

Tranche ferme : mission d’étude au stade Diagnostic / Analyse des besoins – orientations d’aménagement – esquisse pour l’extension des vestiaires du stade de football.

Chacune de ces phases fera l’objet de réunions ayant pour but la validation par le maître d’ouvrage.

Cette première étape permettra à la commune de choisir des options d’aménagement qui lui sembleront les plus adaptées.

Tranche conditionnelle : mission de maîtrise d’œuvre (APS, APD, PRO, ACT, EXE, DET, AOR ; OPC et EXE en options) pour l’extension des vestiaires du stade de football.

La tranche ferme réalisée et validée, la commune décidera de la suite à donner à la mission de maîtrise d’œuvre.

La tranche conditionnelle comportera les phases suivantes :

- Avant-projet sommaire (APS)
- Avant-projet définitif (APD)
- Projet (PRO)
- Assistance passation Contrat de Travaux (ACT)
- Visa des études d’exécution (VISA)
- Direction Exécution Contrats de Travaux (DET)
- Assistance aux opérations de Réception (AOR)
- Plan d’Exécution des Travaux (EXE) - OPTION
- Ordonnancement Pilotage Coordination (OPC) - OPTION

## Commission des marchés publics

Les membres de la commission des marchés publics se sont réunis le 13 avril 2015 pour procéder à l'ouverture et à l'analyse des 5 plis réceptionnés.

Après analyse des dossiers des 5 candidats, et après attribution des notes et classements, la commission des marchés publics a proposé de retenir le Cabinet d'architectes Vincent BOULET 16 allée du Gacet à Rennes présentant toutes les garanties pour mener à bien cette mission. Le cabinet d'architectes est associé aux cabinets Bagot (Economiste de la Construction), BEC (BET Fluides) et SERTCO (BET structure et VRD).

L'offre se décompose comme suit :

- 3 450.00 € H.T. (tranche ferme),
- taux de rémunération (tranche conditionnelle) + options OPC (2.4 %) et EXE (4.9 %) :

Taux en % pour des travaux < 30 000 € H.T.	16 %
Taux en % pour des travaux compris entre 30 000 ≤ Travaux < 60 000 € H.T.	13 %
Taux en % pour des travaux compris entre 60 000 ≤ Travaux < 90 000 € H.T.	11.50 %

Vu l'article 28 modifié du code des marchés publics,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents:

- Désigne le cabinet d'architectes BOULET pour mener à bien les études et la maîtrise d'œuvre du projet d'extension des vestiaires de stade de football,
- Autorise M. le Maire ou son représentant pour la signature du contrat d'études et de maîtrise d'œuvre.

La partie financière du contrat se décompose comme suit :

- Tranche ferme : Etat des lieux – Diagnostic – Orientations d'aménagement - esquisse  
Montant forfaitaire 3 450 € HT

- Tranche conditionnelle : Mission de maîtrise d'œuvre

Taux de rémunération fixé selon le montant prévisionnel des travaux + options OPC et EXE présentés ci-dessus.

- donne tout pouvoir à M. le Maire ou son représentant pour solliciter toutes subventions susceptibles d'être accordées à la commune dans le cadre de ces travaux.

### **N°2015-60 Bâtiments communaux – Projet d'extension et de restructuration du restaurant scolaire – Maîtrise d'œuvre – APD – Avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre**

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

Par délibération n° 2014-152 du 7 octobre 2014, le conseil municipal a désigné le cabinet d'architecture Gautier-Guilloux, 1 boulevard Emile Combes à Rennes pour mener à bien les études et la maîtrise d'œuvre du projet d'extension et de restructuration du restaurant scolaire.

Les études ont permis de chiffrer le montant prévisionnel des travaux à réaliser à 365 000 € HT au stade Esquisse.

Par délibération n° 2015-01 du 13 janvier 2015, le conseil municipal a approuvé l'avant projet sommaire de ce projet fixant le montant prévisionnel des travaux à 371 000 € HT. Les options ont également été chiffrées par le maître d'œuvre.

Les principales caractéristiques du projet comprennent :

**Extension de la salle de restauration**

Extension de 140m<sup>2</sup> (salle + circulations)

**Extension de la salle à manger du personnel**

Extension de 30m<sup>2</sup>

**Aménagement SAS laverie**

Aménagements au droit de la laverie (traitement acoustique, flux sortie self)

**Réaménagement du hall**

Reprises peinture, plafonds et éclairage, compris démolition

**Remise aux normes**

Sécurité Incendie, alarme, accessibilité, ventilation

Par délibération n° 2015-10 du 27 janvier 2015, le conseil municipal a accepté l'avant projet définitif relatif au projet d'extension et de restructuration du restaurant scolaire fixant le montant prévisionnel des travaux à 425 180 € et a autorisé l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre à intervenir avec le cabinet Gautier-Guilloux, le taux de rémunération est fixé à 7.60 % sur le montant prévisionnel des travaux.

Il est rappelé que ces phases Avant Projets ont permis de définir plus précisément les finitions et prestations attendues par le maître d'ouvrage. De plus, à l'appui des documents remis par le maître d'ouvrage comme le plan de géomètre, l'adaptation au sol a entraîné des surcoûts. Le maître d'ouvrage a décidé de prendre en compte la rénovation du restaurant existant (mise en peinture, reprise des sols, etc).

A la demande de la commune, le maître d'œuvre a repris les études qui avaient déjà été validées en janvier 2015. Suite à la réunion du comité de pilotage du 23 mars 2015, le maître d'ouvrage s'est positionné sur un certain nombre de travaux modificatifs (matériaux isolants écologiques et matériaux de revêtement de sol avec meilleure durabilité et facilité d'entretien).

Concernant l'isolation, les élus ont opté pour une isolation verticale laine de bois et horizontale laine de chanvre ce qui constitue le principal ajout financier par rapport à l'APD initial. L'option sol en caoutchouc a également été choisie. A savoir :

- mise en œuvre d'isolants écologiques type laine de bois et laine de chanvre, accompagné d'un coffrage CF 1/2 heure, en lieu et place de la laine de verre prévue en base (+24 500 € HT)
- mise en œuvre d'un revêtement de sol de type caoutchouc avec plinthes assorties en lieu et place du marmoleum prévu en base (+5 640 € HT).

L'ensemble de ces modifications porte l'estimation définitive des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre à 455 320 € HT au stade A.P.D.

La modification de l'enveloppe budgétaire définitive justifie un avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre comprenant :

- la reprise d'études sur le 1<sup>er</sup> APD :  
1 800 € HT.
- le calage des honoraires de la MOE sur le montant prévisionnel définitif des travaux : 2 787.95 € HT

Vu l'avis favorable de la commission des marchés publics du 5 mai 2015 se rapportant à l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- accepte l'Avant Projet Définitif (A.P.D.) relatif à ces travaux pour un montant de 455 320 € HT
- autorise la poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre y compris la mission OPC (taux 0.90 %) et la mission EXE (taux 0.75 %).
- autorise la signature de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre à intervenir avec le Cabinet Guilloux-Gautier pour un montant de :
  - Reprise des études à la demande du maître d'ouvrage 1 800.00 € HT.
  - honoraires suite au recalage de l'APD 2 787.95 € HT

Projet d'extension et de restructuration du restaurant scolaire	Honoraires maîtrise d'œuvre € HT	Montant travaux HT
Montant du forfait provisoire de rémunération	28 425.00 € HT	250 000 € HT
Avenant n° 1	10 904.15 € HT	
<b>Phase APD n° 1</b>	<b>39 329.15 € HT</b>	<b>425 180 € HT</b>
<b>Avenant n° 2</b> - reprise des études : 1 800 € HT - recalage honoraires APD : 2 787.95 € HT	<b>4 587.95 € HT</b>	
<b>Phase APD définitif</b>	<b>43 917.10 € HT</b>	<b>455 320 € HT</b>

- valide le nouveau plan de financement et autorise M. le Maire à transmettre le dossier complémentaire à la Préfecture au titre de la subvention D.E.T.R.,

<b>Plan de financement Extension Restructuration Restaurant scolaire</b>			
DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT		Montant HT
Etudes - Maîtrise d'oeuvre	49 217.10	Subvention DETR 30 %	155 849.39
Estimation travaux APD	455 320.00	Subvention Département 10 %	43 000.00
Mission contrôle technique	4 065.00	Réserve parlementaire	5 000.00
Mission SPS	2 135.00	Autofinancement	315 648.57
Etude géotechnique	2 992.00		
Etude étanchéité à l'air	1 050.00		
Frais géomètre	850.00		
Frais d'insertion divers	3 868.85		
<b>Total</b>	<b>519 497.95</b>		<b>519 497.95</b>

- donne pouvoir à M. le Maire ou son représentant pour :
  - le lancement de la consultation des entreprises selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics,
  - la signature des marchés de travaux à intervenir et tout document s'y rapportant.

**N°2015-61 Finances – projet d'extension et de restructuration du restaurant scolaire – demande de subvention au titre de la réserve parlementaire**

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

La commune de Pont-Péan peut prétendre à une subvention au titre de la réserve parlementaire pour des travaux d'intérêt local. En effet, par courriel du 20 mars 2015, Marie-Anne Chapdelaine,

Députée d'Ille et Vilaine, précise qu'elle a reçu le dossier d'inscription relatif à la Réserve Parlementaire qu'elle propose de nous attribuer pour l'année 2015. Un montant de 45 000 € est réparti comme suit : 5 000 € pour chacune des 9 communes de la circonscription.

La commune de Pont-Péan a lancé en octobre 2014 une étude sur le projet d'extension et de restructuration du restaurant scolaire, permettant de répondre aux objectifs suivants :

- augmenter la capacité d'accueil des repas : situation actuelle 270 couverts / situation future 400 couverts dont effectif maternelle = 100 et élémentaire = 300,
- créer des espaces distincts pour les élèves de maternelle et d'élémentaire,
- optimiser le fonctionnement du self,
- restructuration de l'espace cuisson pour accueillir le transfert en liaison froide,
- améliorer l'acoustique du bâtiment
- repenser l'espace sanitaire du restaurant scolaire et son fonctionnement en lien avec les sanitaires de l'école maternelle.
- créer une salle de restauration destinée aux adultes (enseignants, personnel communal,...),
- aménager le hall d'accueil dans le but de limiter les déperditions de chaleur et de garantir un confort d'accueil,
- mettre aux normes les espaces dédiés au personnel (vestiaires).

Le Cabinet d'architecture Gautier-Guilloux a été désigné pour mener à bien ce projet et l'estimation prévisionnelle des travaux au stade A.P.D. est de 455 320 € HT.

Au titre de ces travaux, il sera attribué à la commune une subvention DETR de 30 % et une subvention Plan de relance du Conseil Général de 10%.

Il est proposé au conseil municipal que la commune de Pont-Péan présente également cette opération dans le cadre de l'attribution de la subvention de 5 000 € (réserve parlementaire 2015).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- sollicite la subvention dans le cadre de la réserve parlementaire au titre du projet d'extension et de restructuration du restaurant scolaire et donne délégation à M. le Maire pour signer tout document s'y rapportant.

### **N°2015-62 Ressources humaines – Pôle technique – Création d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe**

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

Une nouvelle organisation du pôle technique a été engagée en 2014 en prévision du départ à la retraite de 2 agents responsables d'unité (responsable espaces verts au 1er janvier 2015 et responsable bâtiments au 1er mai 2015).

Depuis le 9 mars 2015, un responsable de l'équipe technique assure la gestion opérationnelle de l'équipe ainsi que la planification de l'activité des agents, sous l'autorité du responsable des services techniques. Cet agent a été nommé par voie de mutation sur le grade de technicien territorial vacant depuis le 1er janvier 2015.

Depuis le 1er mars 2015 et suite à une procédure de recrutement, un agent technique auxiliaire assure les missions d'agent d'entretien et de maintenance des bâtiments pour faire face aux besoins du service durant les congés de l'agent admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er mai 2015. Afin de pouvoir nommer cet agent sur l'emploi correspondant à ses fonctions,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents décide:

- la création d'un emploi permanent d'agent technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à compter de la présente délibération.

Filière technique

Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux – Cat C

Grade : adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe

Effectif : 1

Temps d'emploi – temps complet

L'agent bénéficiera dans le cadre de ses fonctions du régime indemnitaire en vigueur et applicable à ce grade. L'autorité territoriale en déterminera le montant dans la limite du maximum autorisé et de la réglementation en vigueur applicable à ce grade.

Les crédits budgétaires afférents à cet emploi sont inscrits au budget.

- la suppression de 2 emplois vacants du pôle technique : 1 emploi de technicien territorial et 1 emploi d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à compter de la présente délibération.

- la mise à jour du tableau des emplois de la collectivité.

#### **N°2015-63 à 64 Urbanisme - DPU DIA**

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents décide de renoncer à son droit de préemption pour les biens suivants compris dans le périmètre du droit de préemption urbain :

- propriété 12 allée Eugène Delacroix

- propriété 30 rue du Midi

#### **Délégations des attributions du conseil municipal au maire (art. L.2122.22 du C.G.C.T.)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014-82 du 15 avril 2014 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire ;

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation :

03/03/2015	Beausoleil	Spectacle vivant en Bretagne	spectacle vivant en Bretagne	700.00
29/04/2015	ST	Armoire murale Défibrillateur extérieur Panneau DAE extérieur 60*40 cm	FERRON 35 Vitré	726.00
13/04/2015	ST	Entretien annuel des espaces verts lotissement LE TELLE	CAT "Notre Avenir" 35 Bain de Bretagne	5 578.40
13/04/2015	ST	Entretien annuel des espaces verts lotissement DE BELLEVUE	CAT "Notre Avenir" 35 Bain de Bretagne	5 929.95
13/04/2015	ST	Entretien annuel d'une partie des espaces verts Lotissement Bel Air-la Renardière hors curage et débouchage des fossés	CAT "Notre Avenir" 35 Bain de Bretagne	2 050.00
13/04/2015	ST	Entretien annuel des espaces verts Allée des Cèdres et allée de Provence	CAT "Notre Avenir" 35 Bain de Bretagne	4 911.85

13/04/2015	ST	Taille de haies Résidence Bellevue - 10 rue du Tellé	CAT "Notre Avenir" 35 Bain de Bretagne	998.50
------------	----	--	--	--------

## Marché d'impression du journal d'informations municipales « Infos Pont-Péan » et autres périodiques

Le marché a été attribué à :

IMPRIMERIE DES HAUTS DE VILAINE CHATEAUBOURG ZA de la Goulyatière 35220 CHATEAUBOURG

Dont le montant de l'offre par type de prestations forfaitaires est :

<b>Bulletin Municipal</b>	
Bulletin Municipal 24 pages 1900 exemplaires	1 115,00 € HT
avec mise en page	1 736,00 € HT
les 100 supplémentaires	47,00 € HT
Bulletin Municipal 28 pages 1900 exemplaires	1 344,00 € HT
avec mise en page	2 073,00 € HT
les 100 supplémentaires	54,00 € HT
Bulletin Municipal 32 pages 1900 exemplaires	1 274,00 € HT
avec mise en page	2 111,00 € HT
les 100 supplémentaires	51,00 € HT
<b>Le spécial Budget</b>	
1900 exemplaires	417,00 € HT
avec mise en page	579,00 € HT
encartage dans le bulletin	76,00 € HT
<b>La plaquette enfance jeunesse</b>	
8 pages A5 600 exemplaires	265,00 € HT
avec mise en page	481,00 € HT
encartage dans le bulletin	24,00 € HT
<b>Le guide pratique</b>	
2000 exemplaires	773,00 € HT
avec mise en page	1 610,00 € HT
encartage dans le bulletin	76,00 € HT
<b>Le programme de l'espace culturel "Espace Beausoleil"</b>	
7000 exemplaires	1 370,00 € HT
avec mise en page	1 802,00 € HT
encartage dans le bulletin	76,00 € HT

### Divers

- Enquête publique conjointe préalable à la déclaration publique du projet d'aménagement d'une voie mixte piétons/vélos de Pont-Péan à chartres de Bretagne et la cessibilité des terrains nécessaires pour la réalisation de ce projet

L'enquête publique conjointe est fixée du 12 mai au 29 mai 2015 inclus.

- ZAC du Centre Bourg Les Genêts – Réduction du périmètre de la ZAC – Concertation

Le dossier modificatif de réduction du périmètre de ZAC a été constitué, il sera mis à la disposition du public en mairie du 11 mai au 30 mai prochain.

Un registre est joint au dossier pour recevoir l'avis de la population

Pont-Péan, le 6 mai 2015

Le Maire,

Jean-Luc GAUDIN

Intervention des élus

Réunion du conseil municipal du 5 mai 2015

Affaire consorts Drouin

M. le Maire informe que suite à la plainte déposée par la commune à l'encontre de Mme Drouin pour entrave à la circulation du chemin « Le Bois Esnault », il s'est rendu à une première convocation du Tribunal de Grande Instance. Le délégué du Procureur de la République a conclu que le différend ne relevait pas du pénal mais du civil. Une nouvelle procédure civile est ouverte et la commune va désigner Maître Bois pour la défense de ses intérêts dans cette affaire.

Contrats de territoire 2011-2015 – Clause de revoyure

M. le Maire indique que le contrat de territoire 2011-2015 prévoit une clause de revoyure à mi-parcours du contrat afin d'actualiser la programmation initiale du volet investissement. Sur le secteur Sud l'affectation des crédits avait été ciblée sur les projets intercommunaux notamment les pistes cyclables et autres projets. Compte tenu de la déprogrammation de projets communaux, une enveloppe de 408 k€ reste à affecter et fera l'objet d'un débat en réunion du comité de secteur prévu le 20 mai 2015. Les communes ont été invitées à présenter leurs projets qu'elles souhaiteraient inscrire au titre des contrats de territoire. La commune de Pont-Péan présentera les opérations suivantes :

- l'actualisation du montant de la subvention au regard du coût des travaux d'aménagement de la piste cyclable Pont-Péan/Chartres de Bretagne
- le projet d'aménagement d'une liaison mixte piétons/cycles Route de la Croix
- le projet d'aménagement d'une liaison douce en rive de la VC 6, route d'Orgères

Environnement – Procédure en cours – Etat de catastrophe naturelle sur la commune de Pont-Péan  
Période de l'été 2010

M. le Maire informe les élus des démarches qu'il a entamées auprès du BRGM et de Mme Chapdelaine, députée, des contacts qu'il a eus auprès du Ministère de l'Environnement et de M. Jacquet sur ce dossier. Il est rappelé que le différend d'appréciation porte sur les critères d'évaluation de l'état de catastrophe naturelle sur la commune de Pont-Péan. Le Tribunal administratif de Rennes avait rejeté en octobre 2011 la requête de la commune de Pont-Péan tendant à l'annulation de l'arrêté interministériel de juillet 2011 en tant qu'il n'a pas reconnu la commune de Pont-Péan en état de catastrophe naturelle. La commune a fait appel de cette décision. Cette affaire sera examinée lors de l'audience fixée le 5 juin 2015 auprès de la Cour administrative d'appel de Nantes.

Commémoration du 8 mai

Pascal Coulon rappelle les différentes manifestations organisées sur la commune à l'occasion du 70<sup>ème</sup> anniversaire du 8 mai 1945 (commémoration, exposition, projection du film « les jours heureux...).

Z.A.C Lizard - Projet d'aire de jeux

Amélie Bernard présente l'étude qu'elle a réalisée sur le projet d'aménagement d'une aire de jeux dans la ZAC du Lizard. Un groupe de travail en charge de ce dossier est constitué et est composé de Amélie Bernard, Cécile Gibbes, Frédéric Tréguier, Yannick Cairon, Adolphe Azuaga, Muriel Blouin, Marie-Hélène Oger.

La convention d'aménagement des équipements publics doit être revue auprès de l'aménageur.

Projet d'extension des vestiaires de football

Un groupe de travail est constitué : Valérie Fornari, Armel Trégouët, Dominique Huet, Dominique Baron, Muriel Blouin, Adolphe Azuaga, Yannick Cairon, Pascal Coulon.